

# Représentation des femmes au sein des conseils d'administration, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 23 mars 2021

Statistique Canada diffuse de nouvelles données sur la composition, selon le genre, des conseils d'administration au Canada, en 2017 et en 2018. Ces données fournissent des renseignements sur les femmes qui assument un rôle de direction et prennent des décisions stratégiques au sein des entreprises exerçant des activités au Canada. Ces données soutiennent également les analyses comparatives entre les genres effectuées par les organisations des secteurs public et privé.

Des renseignements supplémentaires ainsi que d'autres statistiques et études liées au genre et aux entreprises sont accessibles en accédant au carrefour « [Statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#) » et au portail des « [Statistiques sur le rendement des entreprises et la propriété](#) ».

En général, les administrateurs veillent à la supervision et à la gestion des activités d'une entreprise. Les administrateurs siègent au conseil d'administration, l'instance décisionnelle d'une entreprise.

## Les femmes étaient légèrement plus susceptibles d'être membres des conseils d'administration en 2018 qu'en 2017

En 2018, 5 128 femmes siégeaient au sein d'un conseil d'administration, ce qui représentait 18,3 % de tous les administrateurs (28 071). La proportion de femmes était moins élevée en 2017 (17,9 %), alors que l'on comptait un nombre similaire de femmes administratrices (5 174), mais un nombre total plus élevé d'administrateurs (28 972). En 2018, l'ensemble de données était constitué de 9 232 entreprises, ce qui correspond à une baisse par rapport aux 9 400 entreprises enregistrées en 2017.

Les femmes qui étaient nouvellement nommées comme administratrices en 2018 étaient plus susceptibles (20,6 %) de siéger au sein d'un conseil d'administration que les femmes nommées pour les deux années (17,8 %).

Près des deux tiers des conseils d'administration étaient entièrement constitués d'hommes administrateurs en 2017 et en 2018. Un peu plus d'un conseil d'administration sur dix comptait plus d'une femme, et plus du quart comptait une femme administratrice parmi ses membres.

Parmi les conseils d'administration compris dans l'ensemble de données en 2017 et en 2018, la représentation des femmes a crû légèrement pour passer de 18,1 % à 18,3 %. À l'inverse, les entreprises nouvellement comptabilisées en 2018 affichaient une proportion de femmes légèrement moins élevée (18,0 %).

## Les entreprises publiques gouvernementales affichent la plus grande proportion de femmes au sein de leurs conseils d'administration

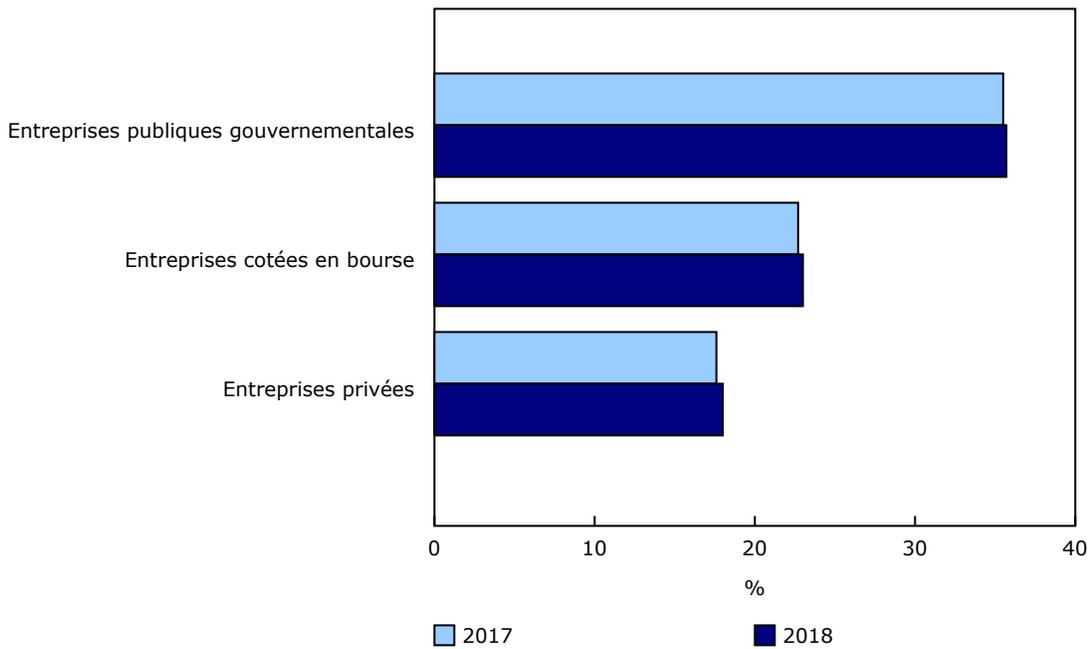
Un plus grand nombre de femmes occupaient un poste d'administratrice au sein des conseils d'administration des entreprises publiques gouvernementales. En effet, les femmes représentaient plus du tiers des membres de ces conseils d'administration en 2017 et en 2018. Suivaient ensuite les entreprises cotées en bourse dans lesquelles les femmes représentaient 22,7 % des membres de leurs conseils d'administration en 2017 et 23,0 % en 2018. La présence des femmes se faisait plus rare au sein des conseils d'administration des entreprises privées dans lesquels moins d'un administrateur sur cinq était une femme pour les deux années consécutives.

La proportion d'entreprises cotées en bourse ayant au moins une femme au sein de son conseil d'administration a augmenté de 4,3 % pour s'établir à 56,5 % en 2018. À l'inverse, la proportion d'entreprises privées comptant au moins une femme parmi ses membres est restée stable à 37,0 %.



Le Canada a modifié la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) en 2018, ce qui a fait en sorte que certaines entreprises cotées en bourse devaient présenter aux actionnaires la réglementation ayant été mise en place pour encourager la diversité au sein des conseils d'administration. À la suite de cette réglementation, certaines entreprises ont établi des cibles à atteindre en matière de représentation des femmes au sein des conseils d'administration, lesquelles se situaient principalement entre 30 % et 40 %. Le tiers des entreprises cotées en bourse (34,1 %) ont atteint la cible de représentation d'au moins 30 % en 2018, ce qui constitue une progression de 2,2 % par rapport à 2017, tandis qu'un peu plus du quart des entreprises privées ont atteint ce seuil en 2017 (27,9 %) et en 2018 (27,7 %).

**Graphique 1**  
**Proportion des femmes membres d'un conseil d'administration, selon le type d'entreprise**



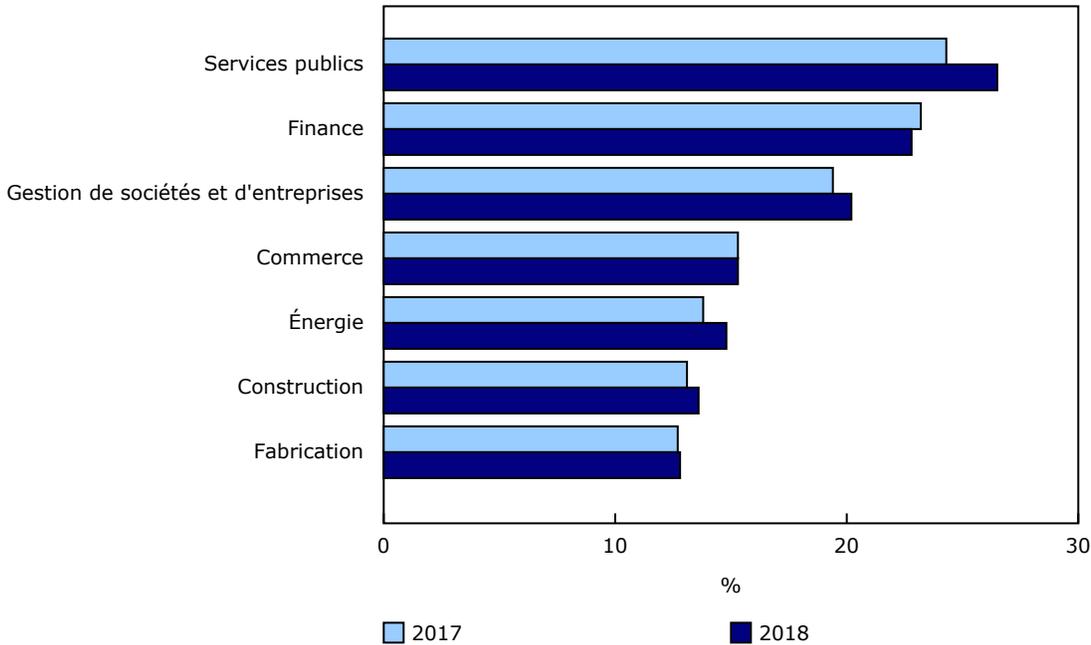
Source(s) : Tableau 33-10-0218-01.

### Les secteurs des services publics et de la finance ont la proportion la plus élevée de femmes au sein de leurs conseils d'administration

Les industries de services affichaient la plus grande représentation de femmes administratrices. Plus précisément, les conseils d'administration du secteur des services publics affichaient la plus grande proportion de femmes pour les deux années consécutives, et la plus forte croissance (+2,2 %), celle-ci étant passée de 24,3 % en 2017 à 26,5 % en 2018. Le secteur de la finance arrivait au deuxième rang (22,8 % de femmes en 2018), malgré un léger recul de 0,4 % observé dans ce secteur par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le secteur de la fabrication enregistrait la plus faible proportion de femmes en 2017 et en 2018, alors qu'il comptait moins de 13,0 % de femmes membres.

Parallèlement, plus de 4 conseils d'administration sur 10 (44,2 %), qui exerçaient des activités dans le secteur des services publics, ont atteint la cible de 30 % de femmes administratrices en 2018, ce qui représente une hausse de 7,8 % par rapport à 2017. Plus du tiers des entreprises dans le secteur de la finance (37,1 % en 2017 et 34,6 % en 2018) ont atteint cette cible, tandis qu'un conseil d'administration sur cinq dans le secteur de la fabrication y est parvenu pour les deux années.

**Graphique 2**  
**Proportion des femmes membres d'un conseil d'administration, selon les industries sélectionnées**



Source(s) : Tableau 33-10-0218-01.

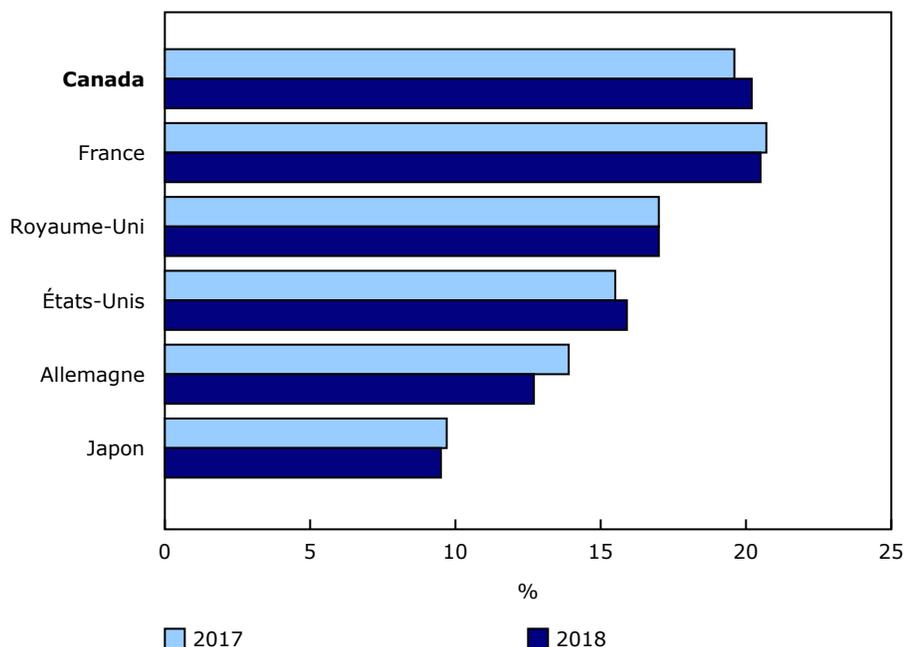
**Les entreprises contrôlées par des entités françaises et canadiennes ont la plus forte proportion de femmes au sein de leurs conseils d'administration**

En 2018, les femmes étaient plus susceptibles d'être membres des conseils d'administration des entreprises contrôlées par des entités françaises (20,5 %), qui étaient suivies de près par les entreprises contrôlées par des entités canadiennes (20,2 %). La représentation des femmes a connu la plus forte progression (+0,6 %) auprès des entreprises contrôlées par des entités canadiennes, tandis qu'elle a affiché une baisse de 0,2 % dans les entreprises contrôlées par des entités françaises comparativement à l'année précédente.

Les femmes étaient moins susceptibles d'être représentées au sein des conseils d'administration des entreprises sous contrôle japonais, dans lesquels moins d'un administrateur sur dix était une femme (9,7 % en 2017 et 9,5 % en 2018).

Parmi tous les pays de contrôle, la diversité de genre était la plus élevée au sein des entreprises cotées en bourse sous contrôle canadien : les femmes occupaient 28,8 % des sièges en 2017 et 29,0 % en 2018. Les entreprises privées contrôlées par des entités françaises arrivaient au deuxième rang, puisque les femmes représentaient 21,0 % des membres des conseils d'administration en 2017 et 20,6 % en 2018.

### Graphique 3 Proportion des femmes membres d'un conseil d'administration, selon les pays de contrôle sélectionnés



Source(s) : Tableau 33-10-0218-01.

### Les plus grandes entreprises affichent la plus forte représentation de femmes

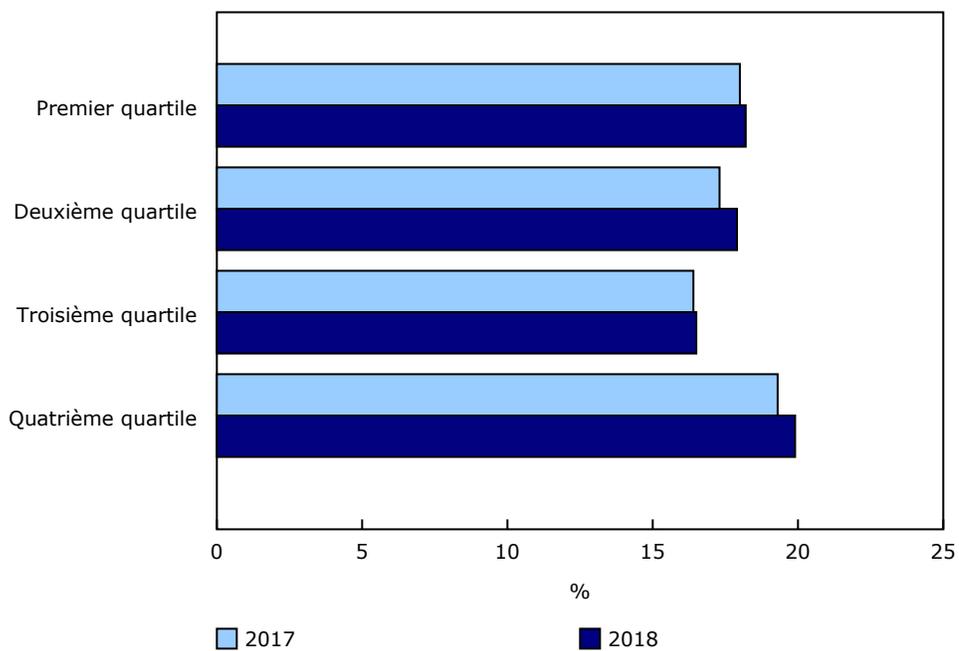
Les actifs, qui désignent toutes les ressources détenues par une entreprise, sont considérés comme étant un bon indicateur de la taille d'une entreprise.

Les grandes entreprises, c'est-à-dire les entreprises dans le quatrième quartile, affichaient la proportion de femmes la plus élevée au sein de leurs conseils d'administration, soit près d'un cinquième de femmes administratrices (19,3 % en 2017 et 19,9 % en 2018). Les plus grandes entreprises ont tendance à avoir un nombre plus élevé de membres au sein de leurs conseils d'administration que les plus petites entreprises et sont, par conséquent, plus susceptibles d'avoir des femmes administratrices. Par exemple, chez les grandes entreprises ayant un conseil d'administration de cinq membres et plus, 77,7 % de celles-ci comptaient au moins une femme parmi ses membres en 2018 (78,1 % en 2017), comparativement à 64,7 % chez les plus petites entreprises (59,1 % en 2017).

Les petites entreprises, celles du premier quartile, étaient légèrement moins susceptibles que les plus grandes entreprises d'avoir des femmes administratrices (18,0 % en 2017 et 18,2 % en 2018). Bien que la représentation des femmes était moins élevée dans les entreprises de taille moyenne, les entreprises de petite taille présentaient une proportion relativement élevée de femmes administratrices, ce qui s'explique en partie par les industries qui composent le premier quartile. Les entreprises du secteur de la finance et de la gestion des entreprises et des sociétés s'y trouvaient en plus grand nombre.

Les entreprises du deuxième et du quatrième quartile enregistraient la plus forte croissance, soit une augmentation de 0,6 %.

**Graphique 4**  
**Proportion des femmes membres d'un conseil d'administration, selon la taille de l'entreprise (actifs)**



Source(s) : Tableau 33-10-0218-01.

## Note aux lecteurs

### Sources de données et méthodologie

Le programme relatif à la Loi sur les déclarations des personnes morales (LDPM) vise à recueillir des données sur la situation financière et sur la propriété des entreprises qui exercent des activités commerciales au Canada, qu'il s'agisse d'entreprises publiques, d'entreprises privées ou d'entreprises publiques gouvernementales. Les entreprises qui sont incluses dans l'échantillon sont celles dont les recettes brutes dépassent 200 millions de dollars pour un exercice, dont les actifs sont de plus de 600 millions de dollars ou dont la dette à long terme ou les capitaux propres détenus par les non-résidents ont une valeur comptable de plus de 1 million de dollars.

Cependant, bien que ces données servent à comprendre le statut de résidence nationale ou étranger des membres de conseils d'administration, celles-ci ne fournissent aucune information sur le genre de ces personnes.

Un processus en deux étapes a été utilisé pour déterminer le genre des membres des conseils d'administration.

Tout d'abord, les données ont été intégrées, dans la mesure du possible, avec les données sur le genre extraites du Dépôt d'enregistrements dérivés (DED), une base de données relationnelle dynamique nationale contenant uniquement les identifiants personnels de base des Canadiens et des Canadiennes. Le DED est créé en intégrant des renseignements issus de fichiers de données administratives dont dispose Statistique Canada, y compris le fichier maître des particuliers T1, dans le but de faciliter l'intégration des données provenant d'autres fichiers.

Ensuite, en ce qui a trait aux enregistrements pour lesquels il a été impossible d'établir un lien entre les différents fichiers de données, on a employé une méthode d'imputation probabiliste utilisant les renseignements disponibles sur les membres des conseils d'administration.

Les données obtenues dans le cadre du programme relatif à la LDPM servent à évaluer l'étendue du contrôle étranger dans l'économie canadienne et sont résumées dans un rapport annuel au Parlement. Afin de diffuser les renseignements issus du programme relatif à la LDPM, Statistique Canada doit obtenir l'approbation du Parlement.

Les entreprises ciblées par la LDPM représentent un sous-échantillon de la population totale des entreprises incorporées menant des activités au Canada qui sont incluses dans les Statistiques financières et fiscales annuelles des entreprises (SFFA). Le programme relatif à la LDPM publie des statistiques au niveau de la personne morale, tandis que les SFFA diffusent des statistiques au niveau de l'entreprise. Puisque les actifs compris dans les SFFA sont consolidés, il y a une surreprésentation des actifs du programme relatif à la LDPM par rapport à ceux des SFFA.

### Tableau

Le tableau de données utilisé pour cette analyse sera accessible le 26 mars 2021 (Tableau 33-10-0218-01 Représentation des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration).

### Bibliographie

Les renseignements sur la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entreprises cotées en bourse à la suite de l'application du nouveau règlement de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) ont été tirés de la publication de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) intitulée « Les enjeux de la diversité à la direction et aux conseils d'administration des sociétés ouvertes », publiée en février 2021.

### Politique de révision

Des révisions statistiques ont lieu chaque année afin d'intégrer les données les plus récentes. Ces révisions se limitent généralement à l'année de référence précédente.

Périodiquement, des révisions exhaustives, qui dépassent généralement la portée des révisions régulières, pourraient être effectuées afin d'améliorer les méthodes d'estimation, d'intégrer des sources de données améliorées et d'introduire des changements conceptuels.

### Sources des révisions

Les révisions des données pour l'année de référence de 2017 découlaient en grande partie d'une mise à jour de l'ensemble de données de 2017 et d'améliorations apportées à la méthodologie employée. Ces révisions sont décrites ci-dessous.

À la suite de ces révisions, de nouveaux renseignements de référence peuvent être obtenus grâce à l'utilisation de sources supplémentaires. L'utilisation de données fiscales a notamment permis de s'assurer que les unités respectaient, pour la grande majorité, les critères d'inclusion selon la Loi sur les déclarations des personnes morales. En outre, les unités inactives au cours de l'année de référence ont été supprimées, d'après les fichiers de données administratives, de même que les unités déclarant des revenus fiscaux de moins de 30 000 \$.

### Répercussions des révisions

*Les données sur le genre des membres de conseils d'administration pour l'année de référence de 2017 ont été révisées. Par suite des révisions, leur nombre est passé de 31 266 à 28 972 administrateurs. La proportion de femmes administratrices pour l'année de référence de 2017 est passée de 18,1 % à 17,9 %. Alors que la proportion de femmes a diminué de 0,2 % par rapport aux chiffres précédemment diffusés, le taux de croissance des sièges occupés par des femmes a augmenté de 0,4 %.*

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 2503.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).